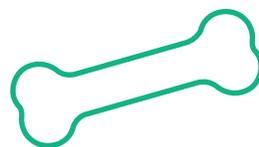
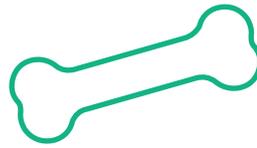
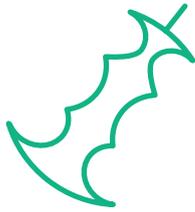


COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES A PARIS

DOSSIER DE PRESSE





SOMMAIRE

Le mot d'Anne Hidalgo, Maire de Paris

Edito de Mao Peninou, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris

Le mot de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12ème arrondissement

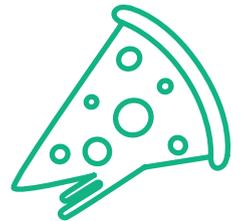
Le mot de Jacques Boutault, Maire du 2ème arrondissement

Une ville résolument engagée dans l'objectif zéro déchet

- La stratégie zéro déchet
- Trier plus pour recycler plus

La rapide montée en puissance du tri des déchets alimentaires à Paris

- Que représentent les déchets alimentaires à Paris ?
- Les démarches engagées ces dernières années
- Le changement d'échelle : La collecte séparée des ménages



Le défi d'un nouveau service à déployer : la mise en oeuvre concrète

- Un vaste travail de préparation au plus près du terrain
- Quels changements concrets pour les Parisiens ?

Une fois collectés, que deviennent les déchets alimentaires ?

Plus de moyens pour le tri à Paris

Les partenaires de l'opération





LE MOT D'ANNE HIDALGO

Maire de Paris

« Plusieurs grandes métropoles mondiales comme San Francisco ou Milan ont d'ores et déjà engagé une véritable révolution en matière de traitement des déchets, en mettant notamment en place des dispositifs de collecte des déchets alimentaires. Je suis convaincue que nous devons, nous aussi, être à l'avant-garde du changement. Nous nous apprêtons donc à proposer ce nouveau geste de tri aux Parisiens.

Cette démarche contribuera à répondre aux besoins énergétiques de la métropole et à fertiliser les terres des agriculteurs locaux. C'est donc une nouvelle organisation fondamentalement vertueuse qui verra le jour à l'échelle du territoire métropolitain, grâce à la forte implication du Sycotm et au soutien de la Métropole du Grand Paris et de l'ADEME.

L'économie circulaire nous en offre la preuve chaque jour : changer de regard et d'approche sur la question des déchets est la promesse d'immenses bénéfices pour nos territoires. »

ÉDITO DE MAO PENINOU, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris

« Depuis la mise en place du service public de collecte des déchets à Paris, les déchets alimentaires des Parisiens sont collectés avec les ordures ménagères et sont ensuite éliminés par incinération. Inefficace et générateur de gaspillage de ressources, ce mode de traitement n'est pas satisfaisant à l'heure des défis environnementaux. Après les collectes sélectives du verre, des emballages et du papier, c'est désormais une nouvelle étape qui s'engage, celle du tri des déchets alimentaires ! Grâce à cette collecte séparée, nous allons cesser de brûler ces déchets humides et nous allons les transformer en biogaz et en compost. Tous les déchets de cuisine triés seront recyclés, en énergie et en fertilisant pour l'agriculture.

C'est à son service public municipal de collecte que la Ville de Paris a décidé de confier cette mission ambitieuse et exigeante. L'exceptionnelle densité parisienne constitue une forte contrainte à laquelle nous nous sommes préparés en menant plusieurs mois durant des repérages de terrain, en adaptant notre matériel, en renforçant nos équipes, en choisissant les outils les plus appropriés pour que ce nouveau geste de tri soit le plus intuitif et simple possible.

Pour que les habitants adhèrent massivement à cette innovation de bon sens, nous nous mobilisons en allant à la rencontre de chacun d'entre eux pour leur livrer le matériel et leur expliquer la démarche. Le succès croissant des politiques de compostage de proximité menée depuis plusieurs années, la montée en puissance de ce nouveau geste de tri dans la restauration collective publique et privée confortent notre conviction que les Parisiennes et les Parisiens sont prêts.

Les habitants de deux arrondissements pilotes, au tissu urbain très différent, le 2e et le 12e, vont les premiers bénéficier de ce nouveau service public. A leurs côtés, nous allons franchir cette première étape pour conduire ensuite dans de bonnes conditions la généralisation à toute la ville.

18 mois après l'accueil de la COP 21, Paris anticipe le cap fixé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit cette mise en œuvre pour 2025. En impulsant cette approche nouvelle des déchets alimentaires, Paris et ses partenaires créent les conditions pour la structuration de filières locales de traitement des déchets alimentaires. »



LE MOT DE CATHERINE BARATTI-ELBAZ, MAIRE DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

« Je me réjouis que le 12e arrondissement expérimente la collecte sélective des déchets alimentaires sur l'ensemble de son territoire. Nos habitants y sont prêts ! Nous ne pouvons pas nous satisfaire qu'aujourd'hui, seulement 20% du contenu de nos poubelles soit recyclé, sur un potentiel de réutilisation de 75%.

L'un des enjeux du XXIe siècle est de tendre vers le zéro déchet, pour préserver notre environnement et la qualité de l'air, par le recyclage et une réduction de l'incinération.

Grâce à cette nouvelle collecte, nous pourrions transformer les déchets alimentaires de nos foyers en ressources concrètes et locales : du biogaz pour produire de l'énergie ou faire rouler les véhicules, du compost pour nos agriculteurs. C'est un formidable vivier d'emplois non délocalisables.

Cette collecte s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable du 12e arrondissement qui se traduit par l'essor du compost (plus de 40 sites, dont le premier composteur de quartier de Paris), la valorisation des invendus des 7 marchés de l'arrondissement, l'installation des premières boîtes à dons dans l'espace public et de garde-manger solidaires, l'ouverture de la boutique sans argent et de plusieurs boutiques Emmaüs, le projet du quartier d'affaires des Deux rives autour de l'économie circulaire. »

LE MOT DE JACQUES BOUTAULT, MAIRE DU 2ÈME ARRONDISSEMENT

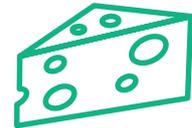
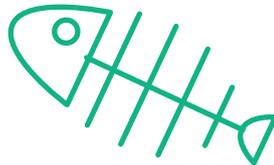
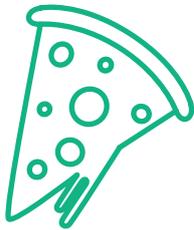
« Le 2e arrondissement est investi depuis longtemps dans la lutte contre l'incinération et l'enfouissement des déchets. L'équipe municipale est fière de piloter le tri des déchets alimentaires en porte-à-porte mis en place dès ce mois-ci dans notre arrondissement.

Ce tri s'impose avec d'autant plus de force que l'incinération est un non-sens. Elle produit de la pollution et est peu performante l'aliment étant composé essentiellement d'eau. C'est la raison pour laquelle nous les collectons depuis janvier 2015 dans l'ensemble des cantines scolaires de l'arrondissement. Les bénéfices constatés sont nombreux. En effet, les bonnes habitudes s'acquièrent plus facilement et les enfants sont prescripteurs en termes de sauvegarde de l'environnement : les parents prendront la relève dans cette nouvelle étape.

Avec la collecte dans les cantines scolaires du 2e, c'est 39 tonnes de déchets par an qui sont revalorisés en compost - permettant de développer une agriculture de proximité sans pesticide- et en biogaz, fournissant une énergie propre.

Avec la généralisation de la collecte des déchets alimentaires dans le 2e, nous collecterons 30 kg de déchets alimentaires par habitant-e chaque année. Une façon de faire notre part du colibri vers moins de pollution ! »

UNE VILLE RÉSOLUMENT ENGAGÉE DANS L'OBJECTIF « ZÉRO DÉCHET »



La stratégie « Zéro déchet »

La stratégie Zéro déchet parisienne présentée en **février 2016** en Conseil de Paris fixe comme objectifs la poursuite de la réduction des quantités de déchets produits, la fin de leur enfouissement, le recyclage de l'intégralité de ceux qui peuvent l'être et l'incinération des seuls déchets résiduels.

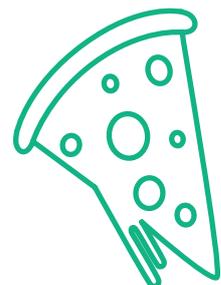
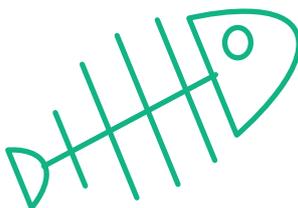
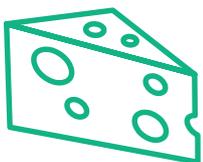
Trier plus pour recycler plus

Le bac vert d'ordures ménagères contient :

- **50 %** de matériaux recyclables (papier, carton, verre, plastique, métal)
- **25%** de déchets alimentaires
- **25%** seulement destinés à l'incinération

→ **75%** du contenu du bac vert est recyclable si les déchets sont triés

La condition du recyclage, c'est le tri. Pour que le tri devienne une évidence quotidienne, Paris investit fortement autour de trois principes fondamentaux : simplicité, visibilité et proximité.



LA RAPIDE MONTÉE EN PUISSANCE DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES À PARIS

Que représentent les déchets alimentaires à Paris ?

Les déchets alimentaires des Parisiens (préparations de repas, restes de repas, produits alimentaires non consommés encore emballés) représentent environ **160 000 tonnes** soit près du ¼ du contenu de la poubelle verte.

Qu'ils proviennent des ménages, des commerces ou de sites de restauration municipale, ces déchets étaient jusque très récemment exclusivement collectés en mélange avec les ordures et étaient donc éliminés par incinération. L'objectif est désormais de les collecter séparément pour les **valoriser en biogaz ou en compost**.

Au cours des trois dernières années, sur différents sites spécifiques, la Ville a engagé plusieurs actions de collecte séparée pour détourner ces déchets de l'incinération afin de les orienter vers des filières de valorisation.

La montée en puissance a été rapide : En 2013, la collecte des déchets alimentaires était inexistante, en 2014 de **34 tonnes**, en 2015 de **116 tonnes** pour atteindre **1200 tonnes l'année dernière**.

Les démarches engagées ces dernières années

Sur des sites fortement producteurs ou particulièrement engagés, la Ville a déployé ou accompagné des actions de tri des déchets alimentaires.

- La valorisation des déchets alimentaires par la mise en place du compostage de proximité :

* Plus de 500 sites ont ainsi été accompagnés et équipés par la Ville, permettant de détourner de l'ordre de **300 tonnes par an** pour les valoriser directement sur le territoire parisien.

* Le **Plan Compost voté début 2017** par le Conseil de Paris fixe des objectifs forts

de développement : atteindre **500 sites de compostage en pied d'immeuble** de logements + **400 sites de compostage dans des équipements publics**.

- La récupération/redistribution des invendus alimentaires

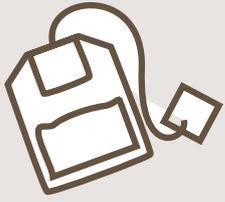
* Avec des partenaires associatifs, expérimentée en 2014 sur le marché de Joinville dans le 19e, largement développée sur les marchés parisiens : ce sont 150 tonnes qui ont été détournées des déchets de marchés alimentaires.

- La collecte spécifique dans les restaurants administratifs et entreprises privées

* Amorcée dès 2015, le tri à la source dans 4 restaurants administratifs municipaux permet de détourner environ une **centaine de tonnes par an pour les méthaniser**. Des initiatives sont également conduites dans plusieurs arrondissements dans les **cantines scolaires**. La collecte séparée des **sites administratifs** (cantines scolaires, cantines administratifs, EHPAD...) est en cours de généralisation et concernera **une centaine d'établissements prochainement**.

* Depuis le printemps 2016, les principaux marchés alimentaires parisiens font l'objet d'une collecte spécifique de leurs déchets végétaux qui sont ensuite compostés. 1000 tonnes/an sont de la sorte extraites des ordures ménagères résiduelles.

* Afin de développer une culture du tri des déchets alimentaires, la Ville de Paris a participé aux côtés d'autres partenaires institutionnels à **l'accompagnement d'acteurs privés en vue de la mise en œuvre de leurs nouvelles obligations de tri à la source de leurs déchets alimentaires**. La Ville a ainsi cofinancé en 2014 une étude pratique conduite par le Synhorcat, Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs auprès de 80 restaurateurs.



Le changement d'échelle : la collecte séparée des ménages

Au regard de l'importance du gisement de déchets alimentaires à Paris, de la pertinence environnementale d'une valorisation par méthanisation et compostage, des retours d'expérience d'autres villes, l'exécutif parisien a décidé de relever ce défi à Paris, avec la conviction que les Parisiens seront au rendez-vous.

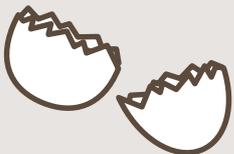
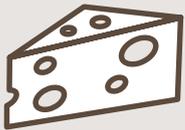
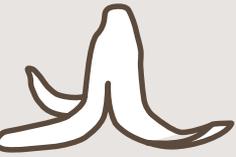
À partir du **jeudi 4 mai 2017**, les déchets alimentaires des tout premiers immeubles bénéficiant de ce nouveau service seront collectés séparément. Une nouvelle phase s'ouvre donc. Deux arrondissements sont concernés.

Les **2e et 12e arrondissements** ont été choisis pour différentes raisons. Leurs maires respectifs se sont portés volontaires pour accueillir ce changement profond de pratique et de rapport aux déchets. Comme la moitié des arrondissements, les 2e et 12e arrondissement sont collectés en régie municipale et il est important pour la Ville que cette innovation soit portée et suivie directement en détails par le **service public municipal** avant d'envisager la généralisation à l'ensemble du territoire.

Enfin, ces deux arrondissements constituent des **territoires hétérogènes** qui couvrent la quasi-totalité des situations urbaines et sociales parisiennes.

Sur ces deux arrondissements, **4 361 bâtiments** et les **74 161 logements** qu'ils hébergent (soit environ 120 000 personnes) vont être intégralement équipés par la Ville afin que la collecte puisse y être activée.

En se basant sur un tri moyen annuel par habitant de 30kg, l'hypothèse de collecte sur une année pleine est de l'ordre **3500 tonnes pour ces deux arrondissements**.





LES DÉFI D'UN NOUVEAU SERVICE À DÉPLOYER : LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE

Un vaste travail de préparation au plus près du terrain

De nouveaux moyens de collecte

En lien avec l'Etat et d'autres collectivités engagées, un travail de clarification de la réglementation sanitaire et environnementale a été nécessaire pour décider des matériels avec lesquels opérer le service. Sur cette base, la Ville a par exemple acquis **5 camions-bennes de collecte** à étanchéité renforcée roulant au biogaz et décidé de recourir à des **sacs biosourcés biodégradables pour le tri** dans les logements.

Les immeubles à équiper

La densité parisienne et l'exiguïté de certains locaux poubelles sont des contraintes fortes. C'est pourquoi pendant plusieurs mois à l'automne 2016 nous avons mené une enquête dans l'intégralité des immeubles d'habitation des deux arrondissements pour caractériser chacun d'entre eux et voir lesquels pouvaient accueillir un nouveau bac marron sans modifier les bacs déjà installés. Sur cette base, la Ville équipe **70% des bâtiments** (59% dans le 2e et 72% dans le 12e) avec **3 205 bacs marron**. L'équipement des autres immeubles se fera **progressivement**, au rythme des demandes qui nous seront adressées.

L'information en amont

Parce que l'adhésion des habitants est fondamentale, la Ville et les arrondissements ont assuré une information régulière des habitants et des gestionnaires d'immeubles sur l'avancement du projet. Depuis un premier courrier diffusé à l'ensemble des habitants en **octobre 2015** informant des intentions de la Ville, jusqu'à la communication actuellement apposée dans les halls des immeubles, plusieurs canaux d'information ont été mobilisés : paris.fr, journaux d'arrondissement, affichage dans l'espace public, courriers de relance aux habitants...

La mise à disposition des nouveaux outils par la Ville

La Ville de Paris assure gratuitement la fourniture de l'intégralité des outils nécessaires à cette nouvelle collecte.

Un nouveau bac marron pour le local poubelle

En cohérence avec les orientations prises ailleurs en France ou en Europe, le choix a été fait de retenir un bac avec un **couvercle de couleur marron**, le marron symbolisant le principe du retour à la terre des déchets.

3 205 bacs à couvercle marron (741 dans le 2e et 2464 dans le 12e) sont directement installés dans l'ensemble des immeubles préalablement repérés comme équipables. Cette pose s'opère secteur après secteur, chaque arrondissement ayant été divisé en 3 secteurs.

Une fois le bac installé dans le local poubelle d'un immeuble, des équipes formées et encadrées par la Ville viennent ensuite distribuer à l'ensemble des habitants de l'immeuble un kit de tri.



Un kit de tri simple et complet pour le logement

Pendant deux mois, une centaine de personnes constituant une vingtaine d'équipe vont ainsi apporter un kit de tri à chacun des 74 161 logements situés dans les 4361 bâtiments concernés. Les équipes chargées de ce vaste porte-à-porte sont constituées à parts égales d'éboueurs volontaires de la Direction de la Propreté et de l'Eau, d'éco-animateurs mis à disposition par le Sycotom et de jeunes volontaires du service civique. Ensemble, ils ont tous été préalablement formés par la Ville.

Les opérations de distribution des kits débutent le mercredi 3 mai sur les deux arrondissements. Elles devraient se terminer fin mai dans le 2e et fin juin dans le 12e. La collecte des bacs marron par les véhicules de collecte de la Ville débute le lendemain de la distribution des kits.

Les kits destinés au tri dans les logements

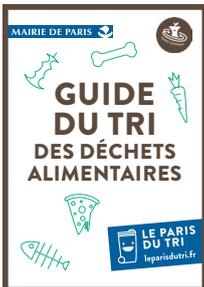


Mon P'tit Bac : Ce réceptacle de 7 litres destinés à recueillir les déchets alimentaires est facilement maniable, lavable et peut être disposé dans différents lieux de la cuisine. Ses aérations permettent de limiter la dégradation des déchets alimentaires et donc l'apparition de jus et de mauvaises odeurs.



Mon P'tit Sac : Ce sac biosourcé entièrement compostable est compatible avec le traitement que vont ensuite subir les déchets alimentaires. C'est dans ce sac, disposé dans Mon p'tit Bac, qu'on dépose les déchets alimentaires. Lui aussi permet de limiter la dégradation des déchets. 72 sacs sont fournis par ménage, l'équivalent de 9/10 mois de consommation de sacs. Cette primodotation provient d'un mécénat entre la Ville de Paris et Novamont, fabricant de matière première biosourcée et compostables.

Ensuite, il appartiendra aux habitants de se procurer d'autres sacs compostables : soit en les achetant dans le commerce au rayon des sacs d'emballage, soit en réutilisant ceux qui sont mis à leur disposition en faisant leurs courses aux marchés alimentaires parisiens ou au rayon fruits et légumes des commerces de proximité. Une fois rempli, on ferme Mon P'tit Sac pour le déposer dans le bac marron en pied d'immeuble.



Un Guide du tri des déchets alimentaires : Ce document simple et illustré explique pourquoi et comment sont triés, collectés puis transformés les déchets alimentaires.

Une roue du tri : Cette roue synthétise l'ensemble des consignes de tri sur un support pratique à conserver.



Quels changements concrets pour les Parisiens ?

L'apparition d'un P'tit Bac dans la cuisine, à nourrir tous les jours

A chacun en fonction de la configuration de sa cuisine de lui trouver une petite place. Pratique, petit, spécifiquement conçu pour limiter l'apparition d'odeurs, il est facilement nettoyable. Il devient un objet quotidien associé à la préparation des repas et à la desserte de la table en fin de repas.

On y dépose l'intégralité de ses déchets alimentaires en veillant bien à ne pas y mettre autre chose que des déchets alimentaires (couverts, verre, plastique...). L'habitude est simple et rapide à prendre et quiconque commence à pratiquer le tri de ses déchets alimentaires ne revient plus en arrière.

Par ailleurs, tous les trieurs verront leur poubelle traditionnelle se remplir moins rapidement et dégager beaucoup moins d'odeurs.



Le nouveau réflexe sac compostable

Il est indispensable d'utiliser des sacs biosourcés compostables pour trier ses déchets alimentaires.

L'utilisation de sacs plastiques traditionnels est proscrite. Ceux-ci compromettent les processus de traitement ainsi que la qualité du compost produit.

Après l'utilisation des 72 sacs fournis par la Ville, les Parisiens pourront s'en procurer dans différents lieux.

La nouvelle réglementation sur les emballages applicable depuis le 1er janvier 2017 permet d'assurer leur diffusion notamment sur les marchés alimentaires et aux rayons fruits et légumes des commerces de proximité. Ils sont facilement reconnaissables à l'inscription des logos OK Compost ou OK Home Compost, ou équivalent.

Un bac marron dans le local poubelle

Un nouveau bac à couvercle marron prend place dans le local poubelle. 70% des immeubles des 2 arrondissements en seront pourvus directement entre mai et juin 2017.

Pour les immeubles non dotés, les habitants pourront, en lien avec leur gestionnaire d'immeuble faire une demande d'installation, s'ils estiment que leur local peut en accueillir un en réorganisant le local ou en substituant un bac vert par un bac marron.

On dépose son P'tit sac fermé dans le bac marron autant que de besoin.
Le bac marron sera collecté 2 fois par semaine par des véhicules de collecte de la Ville roulant au biométhane.

Que faut-il trier concrètement ?

Les déchets alimentaires concernés par la collecte lancée par la Ville de Paris correspondent à l'intégralité des préparations de repas, des restes de repas et des produits alimentaires non consommés y compris périmés.

La consigne de tri est donc la plus simple et la plus large possible.

Une fois les emballages retirés, tout ce qui concerne la nourriture avant et après le repas est accepté : restes de fruits, légumes, viandes, poissons, pain, fonds d'assiette, coquillages, coques de fruits secs, marc de café, sachets de thé, serviettes en papier souillées...

UNE FOIS COLLECTÉS, QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Les déchets que les Parisiens auront triés puis déposés dans le bac marron sont acheminés vers des usines où ils sont valorisés par **méthanisation** et **compostage**.

Le traitement des déchets ménagers parisiens, y compris les déchets alimentaires désormais triés séparément, est conduit sous la responsabilité du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets.

Les 1200 tonnes de déchets alimentaires et végétaux apportés en 2016 par la Ville de Paris sont traitées en méthanisation et compostage par des prestataires du Sycotom.

Dans la perspective de l'accroissement des tonnages à traiter, issus notamment de la collecte séparée des déchets alimentaires à Paris, le Sycotom a lancé un appel d'offre en 2015.

Au regard des contraintes liées au traitement de ces déchets spécifiques et l'état d'une filière en cours de structuration en Ile-de-France, le Sycotom a retenu l'offre de Véolia qui repose sur le dispositif suivant.

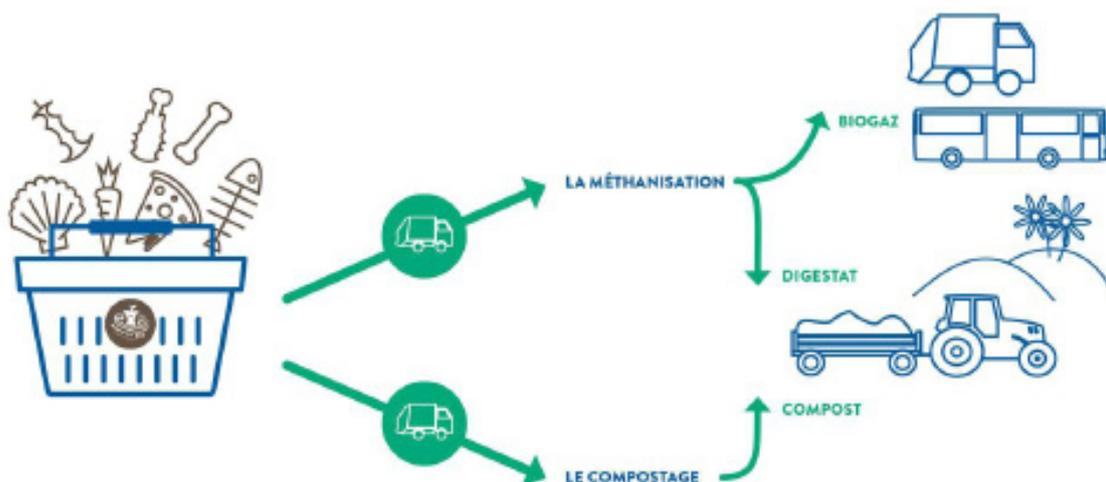
Les déchets sont **acheminés à Villeneuve-Saint-Georges (94)** pour être regroupés avec d'autres déchets alimentaires issus notamment de la grande distribution.

Transformés en soupe sur place, ils sont ensuite transférés à l'unité de méthanisation d'Artois Méthanisation à Graincourt-lès-Avrincourt (62).

Ils sont alors méthanisés dans des digesteurs. **La méthanisation permet de générer du biogaz**. Celui-ci est utilisé comme **source d'énergie** pour produire de la chaleur et de l'électricité revendue sur le réseau ou, après épuration, devenir du biométhane, **carburant** permettant de faire rouler des véhicules.

La méthanisation génère aussi un résidu, le digestat. Il est destiné aux sols agricoles. Il peut être fourni en l'état aux agriculteurs pour être épandu dans les champs ou être mélangé avec des déchets verts pour être **composté**.

La démarche de la Ville de Paris doit permettre d'apporter la preuve de la capacité d'une ville exceptionnellement dense de mettre en place ce service nouveau et d'inciter les acteurs du traitement des déchets à **développer les solutions de traitement sur les territoires métropolitains** (unité de méthanisation et/ou plateforme de compostage).





Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

- Contribuer au recul de l'incinération et à la fin de l'enfouissement des déchets.
- Produire de l'énergie verte (chaleur, électricité et biométhane pour des véhicules tels que camions-bennes de collecte, bus, véhicules personnels...).
- Produire des amendements pour les agriculteurs et ainsi éviter l'utilisation de produits de synthèse ou fossiles grâce au retour à la terre des matières organiques.
- Dynamiser la filière de valorisation organique en Ile-de-France et développer de nouvelles solutions de traitement en proximité.
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'incinération des déchets non recyclables, en retirant de l'incinération des déchets composés en grande partie d'eau.
- Favoriser une dynamique globale de tri de l'ensemble des déchets recyclables en changeant notre regard sur les déchets.

« Nous sommes convaincus que les Parisiennes et Parisiens vont massivement adhérer à cette innovation sociale et environnementale ! En triant leurs déchets alimentaires, ils participeront concrètement au recul de l'incinération et à la fin de l'enfouissement des déchets en devenant des acteurs directs de la production de biogaz et de compost. »

Mao Peninou





MAIRIE DE PARIS 

GUIDE DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

 **LE PARIS
DU TRI**
leparisdutri.fr



PLUS DE MOYENS POUR LE TRI À PARIS, DEPUIS 2014

Dans le cadre de son **Plan de relance du tri**, la Ville mène depuis 2 ans une politique massive de renforcement des moyens destinés à faciliter le tri des Parisiens en leur donnant plus de solutions (installation de plusieurs milliers de bacs de tri supplémentaires dans les locaux poubelle) et en les sensibilisant toujours plus (mise à jour des consignes, diffusion d'un nouveau guide du tri, campagnes de sensibilisation).

Dans 4 arrondissements, **40 stations Trilib'** sont testées depuis 5 mois pour offrir des solutions nouvelles de tri directement sur l'espace public pour ceux qui n'en ont pas ou pas suffisamment dans leur immeuble. Cette phase expérimentale permet de faire évoluer le dispositif en temps réel et les résultats sont encourageants.

Plusieurs projets d'Espace tri urbains ont été livrés (Porte des Lilas, Porte de Pantin) ou sont en cours de réalisation (Porte d'Orléans, Boulevard de Ménilmontant).

En plus grande proximité encore, les nouveaux Trimobiles assurent depuis fin 2015 80 prestations par mois permettant à l'ensemble des Parisiens d'y déposer leurs déchets occasionnels ou dangereux afin qu'ils soient acheminés vers les bonnes filières de recyclage.

Un **nouveau centre de tri du Sycotm**, l'agence métropolitaine des déchets, dont les travaux débutent cette année sera livré en 2019 aux Batignolles dans le 17^e arrondissement.

Simultanément, les véhicules de collecte roulant encore au diesel sont remplacés par des **motorisations propres**, au gaz ou électrique, qui représenteront 100% du parc en 2020.

Ces actions vont être poursuivies afin d'amplifier la réduction des déchets et la croissance de la part du recyclage. L'objectif quantitatif fixé par la municipalité est de réduire de 10% supplémentaires le tonnage total des déchets entre 2010 et 2020 et passer de 15% de recyclage en 2014 à plus de **50% rapidement**.

Le lancement de la collecte des déchets alimentaires à compter de cette année constitue un axe central pour atteindre ces objectifs.

LES PARTENAIRES DE L'OPERATION



« Paris est la première ville du Syctom à expérimenter la collecte des déchets alimentaires en porte à porte. Le Syctom s'associe à cette démarche ambitieuse avec 40 éco-animateurs, qui sensibiliseront les habitants des arrondissements concernés. Le traitement de ces déchets par le Syctom bénéficiera d'un tarif très incitatif. Résultat : une économie de 120 euros par tonne de déchets alimentaires par rapport aux ordures ménagères classiques. »

Hervé Marseille, Président du Syctom - Sénateur-Maire de Meudon - Vice-président du Sénat



« L'ADEME soutient les politiques publiques environnementales et accompagne le développement de l'économie circulaire et la préservation des ressources. En 2025, tous les ménages devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs déchets alimentaires (objectifs de la LTECV) en vue d'un compostage ou d'une méthanisation y compris dans les centres très urbains comme Paris, contexte pour lequel il n'existe pas encore de référence. L'expérimentation des 2ème et 12ème arrondissements, soutenue par l'ADEME, est donc particulièrement importante. Conciliant ambition et pragmatisme, elle permettra une généralisation sur Paris et constituera un exemple pour d'autres zones urbaines. »

Jean-Marie Chaumel, ADEME Ile-de-France



« Le lancement de la collecte séparée des déchets alimentaires à Paris marquera un tournant pour la filière en France. Dans le sillon de la loi de transition énergétique, Paris parmi les villes les plus denses au monde démontre que les déchets ne sont pas une fatalité. Une gestion vertueuse est bien possible quelles que soient les contraintes de nos territoires ! Cet exemple d'économie circulaire sera un modèle en devenant l'une des grandes capitales pionnières dans ce domaine. »

Alain Marois, Président du Réseau Compostplus



« Dans le cadre du mécénat avec la Ville de Paris, Novamont, société leader dans le domaine des bioplastiques, s'est associée à cette initiative en fournissant le matériel de tri, sacs compostables en Mater-Bi® et bio-seaux ventilés, pour assurer aux Parisiens un confort de tri et de collecte optimum et faire profiter Paris de toute son expérience capitalisée durant ces 20 dernières années à travers le monde. »

Christophe Doukhi-de Boissoudy, General Manager Novamont France



« La lutte contre le gaspillage alimentaire et la collecte des déchets alimentaires des ménages sont des enjeux majeurs pour la Métropole du Grand Paris, qui met en place de nombreuses réflexions et actions dans le domaine de l'économie circulaire sous l'impulsion de Xavier LEMOINE, Conseiller métropolitain délégué à l'Economie Circulaire. Le remplacement du matériel de collecte par du matériel plus performant et moins polluant (utilisation du GNV) participe en outre aux actions de la Métropole en matière de lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit, à une échelle réellement métropolitaine. Pour ces raisons, le Bureau de la Métropole a décidé de soutenir cette action au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, pour un montant de près de 300 000€ en 2017. »

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Contact presse :

Mathilde Pieraut : 01 42 76 49 61 / presse@paris.fr